



***Par dépôt électronique seulement***

Le 20 février 2026

Me Carolina Rinfret, secrétaire  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5e étage, bureau 5.100  
Case postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Me Simon Turmel**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

1001, boulevard Robert-Bourassa  
16<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 0B6

Courriel : [turmel.simon@hydroquebec.com](mailto:turmel.simon@hydroquebec.com)

OBJET : Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026-2027,  
2027-2028 et 2028-2029  
Votre dossier : R-4307-2025  
Notre dossier : LTG08157 ST

---

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité, dépose une version révisée de la pièce HQD-7, Document 3 afin d'y inclure le décret 92-2026 du 28 janvier 2026 concernant l'allocation du coût de l'électricité patrimoniale devant être récupéré dans les tarifs de distribution d'électricité auprès de catégories de consommateurs.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Simon Turmel*

**SIMON TURMEL**, avocat  
ST/jg